

Fiche récapitulative

Bloc de compétences : CRN10B30 | Animer et réguler un système équitable de coopération mobilisant les parties prenantes autour de la mise en œuvre du projet de vie d'un bénéficiaire

Mise à jour le 28/04/2026

Présentation

Préparer le bénéficiaire à exprimer sa demande auprès d'interlocuteurs partenaires susceptibles de contribuer à la mise en œuvre de son projet de vie, en l'aidant à formuler les questions qu'il souhaite poser lors d'un appel téléphonique ou d'un rendez-vous, dans la perspective de développer ses compétences d'auto-représentation vis-à-vis des acteurs et institutions afin que sa parole soit entendue et reconnue et qu'il puisse défendre ses choix.

Contact, argumenter et négocier la participation des partenaires identifiés par le bénéficiaire à la mise en œuvre de son projet de vie afin de les convaincre d'intervenir au sein d'un système équitable de coopération, dans lequel le bénéficiaire se positionne au même titre que les autres partenaires autour de son projet et de son devenir.

Rechercher, identifier et proposer aux partenaires des aménagements, remédiations, solutions afin de dépasser de potentielles difficultés exprimées par les partenaires dans la mise en œuvre du projet du bénéficiaire.

Lors de rencontres (réunions, rdv ?) entre le bénéficiaire et les partenaires identifiés par celui-ci pour son projet, positionner, de manière accessible, le bénéficiaire en tant que pilote de son projet de vie en l'encourageant dans ses prises de paroles ou ses questions et/ou en renforçant ses propos par des techniques de reformulation ou par des compléments d'informations, avec son accord, dans une perspective de le faire reconnaître par les autres acteurs, comme réelle partie prenante.

Participer et réguler, à la demande d'un acteur et avec l'accord du bénéficiaire, les échanges en s'assurant que tous les acteurs aient le même niveau de compréhension du projet, des possibilités de réponses d'un partenaire ou de ses difficultés à y répondre, en reformulant ou en posant des questions complémentaires.

Récapituler et reformuler en termes accessibles le contenu des échanges afin de s'assurer de la compréhension par le bénéficiaire quant aux décisions ou suites à donner en termes d'actions à mener par tel ou tel acteur (bénéficiaire, professionnels ?).

Organiser et réguler la coopération (au travers des réunions régulières avec le bénéficiaire et ses aidants, rédaction de comptes rendus de suivi des actions pour assurer le même niveau d'information, etc) entre les acteurs impliqués dans le projet du bénéficiaire en veillant constamment à l'équilibre des positions lors des prises des décisions et négociations ainsi que la réciprocité des échanges afin d'ancrer l'action de chaque acteur, y compris celle du bénéficiaire

Mentions officielles :

Intitulé officiel figurant sur le diplôme : Animer et réguler un système équitable de coopération mobilisant les parties prenantes autour de la mise en œuvre du projet de vie d'un bénéficiaire

Nom du certificateur : Conservatoire national des arts et métiers (Cnam)

Code RNCP : 40639BC03 open_in_new

Taux de réussite :

Les dernières informations concernant le taux de réussite des unités d'enseignement composant les diplômes

↓ Taux de réussite

Objectifs : aptitudes et compétences

Délais d'accès

Le délai d'accès à la formation correspond à la durée entre votre inscription et la date du premier cours de votre formation.

- UE du 1er semestre et UE annuelle : inscription entre mai et octobre
- UE du 2e semestre : inscription de mai jusqu'à mi-mars

Unités Obligatoires

- Le système équitable de coopération comme ingénierie de l'accessibilité (USSA3U)

Modalités

Productions écrites associées à des soutenances orales.

Les centres de présentation des exmens sont Bègles, Niort, Poitiers, Limoges, Angoulême, Dax et Pau.

Tarif

Plusieurs dispositifs de financement sont possibles en fonction de votre statut et peuvent financer jusqu'à 100% de votre formation.

Salarié : Faites financer votre formation par votre employeur

Demandeur d'emploi : Faites financer votre formation par Pôle emploi

Votre formation est éligible au CPF ? Financez-la avec votre CPF

Si aucun dispositif de financement ne peut être mobilisé, nous proposons à l'élève une prise en charge partielle de la Région Nouvelle-Aquitaine avec un reste à charge. Ce reste à charge correspond au tarif réduit et est à destination des salariés ou demandeurs d'emploi.

Pour plus de renseignements, consultez la page [Financer mon projet formation](#) ou contactez nos conseillers pour vous accompagner pas à pas dans vos démarches.

Débouchés - Métiers visés

Débouchés :